

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

Afférents au Conseil Municipal

Séance du 16 juin

En exercice : 10

L'an Deux Mil Seize

Présents : 8

Pouvoirs : 2

A VINGT-HEURES-TRENTE

Absents : 2

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PAULMIER Bernard, maire de BELLECHAUME.

Présents : B. PAULMIER, J.-L. DELAGNEAU, J. FAVOT, M. DELMOTTE BRETON, M. GAMBA PAILLERY, S. REMOND, B. CHAVAGNAC, M. MONIOT

Secrétaire de séance : M. DELMOTTE BRETON

Absent excusé : P. BOUROTTE, C. COUARD

Pouvoir : P. BOUROTTE à B. PAULMIER, C. COUARD à M. GAMBA PAILLERY

Ordre du Jour :

- Réalisation d'un site internet communal
- Attribution du marché « maintenance station d'épuration et poste de relevage »
- Travaux de réfection de la toiture de la boulangerie
- Travaux d'isolation et de mode chauffage à la salle des fêtes
- Création d'un emploi temporaire d'un agent recenseur pour 2017
- Décisions modificatives budgets 2016
- Approbation du rapport sur les prix et la qualité du service public de l'eau potable 2015
- Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux électriques et téléphoniques
- Décisions du Maire par délégation du Conseil municipal
- Questions diverses

Après lecture par le Maire du compte-rendu de la précédente séance, les membres du Conseil municipal approuvent le compte rendu.

N°1 – CREATION D'UN SITE INTERNET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux 2 devis obtenus pour la création d'un site internet (Marius PAULMIER et Ets Proxilog) pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité CHOISIT la proposition de l'entreprise Marius PAULMIER pour un montant TOTAL TTC de 1720 €, DIT que les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet seront provisionnées en section investissement du budget primitif 2016 de la commune, AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N°2 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ « MAINTENANCE ET SURVEILLANCE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse réalisée par le bureau d'études indépendant Philippe Canault Consulting des 3 offres reçues dans le cadre de la mise en concurrence visant à retenir l'entreprise qui assurera la maintenance et la surveillance de la station d'épuration et du poste de refoulement des eaux usées situés sur la commune. L'offre ayant reçu la meilleure note est celle de l'entreprise SAUR dont l'agence Gâtinais Bourgogne basée à SENS (89100) assura la prestation.

Ainsi conformément au Code des marchés publics, et au regard de cette analyse, le Maire attribue ce marché à l'entreprise SAUR pour un montant de 9 460,00 € HT/an pour une durée d'un an reconductible une fois à compter du 1^{er}/08/2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité RECONNAIT l'offre de cette entreprise comme la mieux disante, VALIDE le contrat correspondant à la prestation fournie par l'entreprise et joint à la présente délibération, AUTORISE le Maire à signer ce contrat et tout document nécessaire relatif à ce dossier.

N°3 – TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DU BATIMENT COMMUNAL SITUE AU 15 RUE DU PROFESSEUR RAMON

Sur proposition de Monsieur le Maire qui a présenté au Conseil municipal les deux devis reçus dans le cadre d'une mise en concurrence relative aux travaux de réfection de la toiture du

bâtiment communal sis 15 rue du Professeur Ramon accueillant un local commercial au rez-de-chaussée et un logement à l'étage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité RETIENT l'offre moins disante de l'entreprise Dominique MORIN (BELLECHAUME 89210) pour un montant de 5 296,90 € HT, DIT que les sommes nécessaires sont provisionnées sur le budget primitif de la commune 2016 section fonctionnement, AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N°4 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REMPLACEMENT DU MODE DE CHAUFFAGE A LA SALLE DES FETES

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE que des travaux de remplacement du mode de chauffage et d'aménagement d'un vestiaire soient entrepris à la salle des fêtes, DIT que les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet seront provisionnées en section investissement du budget primitif 2017 de la commune, CHARGE le Maire et la commission des travaux d'établir un cahier des charges avec l'aide le cas échéant d'un maître d'œuvre qualifié (architecte), CHARGE le Maire de solliciter une aide au Conseil régional de Bourgogne (30% du montant HT des dépenses engagées), et de déposer un dossier DETR pour 2016 au titre des services à la population (30% des dépenses HT), CHARGE le Maire d'attribuer ces travaux à l'entreprise la mieux disante une fois la notification d'attribution des aides sollicitées pour boucler le financement de cette opération, AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N°5 – CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE D'AGENT DE RECENSEMENT EN 2017

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de créer un emploi temporaire d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune depuis la loi n°2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de créer un emploi temporaire à temps non complet d'agent recenseur du 19/01/2017 au 18/02/2017, DECIDE que l'agent recenseur sera chargé sous l'autorité du coordonnateur de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE, l'agent recruté sera rémunéré sur la base d'une rémunération forfaitaire, M. le Maire est chargé de procéder au recrutement de l'agent recenseur, les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget 2017 aux article et chapitre prévus à cet effet.

N°6 A 9 – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETS 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de procéder aux virements et augmentations de crédit comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Compte / Chapitre	Montant	Justification
Section fonctionnement	6562	-500,00 €	Provisionnement aide sociale
	6713	+500,00 €	Provisionnement aide sociale
	002	+2 538,37 €	Reprise excédent reporté SIVU Epoisses ayant transféré ses compétences à la commune
Section investissement	001	+371,23 €	Reprise excédent reporté SIVU Epoisses
BUDGET EAU	Compte / Chapitre	Montant	Justification
Section fonctionnement	61523	-53,00 €	Abondement ligne « redevance pollution domestique »
	701249	+53,00 €	
Section Investissement	2158 /040	-35 297,00 €	Transfert opérations réelles en opérations d'ordre
	2158/041	+35 297,00 €	
	238 / 040	-35 297,00 €	Transfert opérations réelles en opérations d'ordre
	238 / 041	+35 297,00 €	

N°10 – APPROBATION DU RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE COMMUNAL DE L'EAU - 2015

Monsieur le Maire rappelle que le CCGT impose par son article L 2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire nationale des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération, DECIDE de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr.

N°11 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2016 - ERDF

Les membres de Conseil Municipal, à l'unanimité FIXENT les tarifs de redevance pour occupation du domaine public facturée à ERDF-GRDF Yonne pour l'exercice 2016 à hauteur de 197 €, DISENT que ce montant est révisable chaque année au 1^{er} janvier.

N°12 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2016 – OUVRAGES DE TELECOMMUNICATIONS

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité FIXENT les tarifs de redevance pour occupation du domaine public facturée à ORANGE CSPCF pour l'exercice 2016 à hauteur de :

*51,74 €/km d'artère aérienne,

*38,80 €/km d'artère souterraine,

*25,87 €/m2 pour toute installation au sol (cabine téléphonique, etc.)

Soit pour le patrimoine situé jusqu'au 31/12/2015 sur la commune de Bellechaume, la redevance 2016 s'élève à 343,00 €

-DISENT que ces montants seront révisés chaque année au 1^{er} janvier par application de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

QUESTIONS DIVERSES**Organisation des festivités des 13 et 14 juillet 2016**

Le comité des fêtes sera réuni le 24/06 pour caler les commandes traiteur (13/07) et vin d'honneur (14/07). L'école de musique intercommunale sera sollicitée pour un concert des élèves et le prêt de matériel. Le feu d'artifice est commandé.

La réunion du Comité consultatif des pompiers convoqué pour le 22/06 sera l'occasion de les interroger sur leur programme pour le 14/07 (remise écussons).

Vente bâtiment de la Boulangerie : M. le Maire propose aux conseillers présents de vendre le bâtiment. Une estimation est en cours auprès des Domaines. Le produit de la vente pourrait financer les travaux envisagés à la salle des fêtes. Le maintien d'un artisan boulanger à cet emplacement paraît compromis pour l'avenir étant donné les 2 dernières expériences.

Risque d'inondations dans le périmètre immédiat du captage : La résurgence d'une source en amont du captage pour la 2^{ème} fois en 3 ans conséquences des fortes pluies pose le problème de son écoulement à travers l'enclos de protection du captage. Pour éviter que l'eau ne stagne dans le périmètre du captage, un drainage en amont et un busage souterrain depuis son point de résurgence a été demandé au nouveau Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon en charge de la lutte contre le risque d'inondation. Une visite sur place est prévue avec M. CHANTEPIE, vice-président de ce syndicat.

Incivilités et vandalisme dans le village : de nombreux incidents ont été constatés depuis quelques mois dans le village, amenant le Maire notamment à faire fermer le lavoir, et à faire apposer une pancarte à la caserne rappelant les risques encourus suite à la destruction de nids d'hirondelles. Des pancartes similaires seront apposées au cimetière suite à la répétition de soirées « festives » inappropriées dans ce lieu normalement dévolu au respect de nos morts et de leurs familles. Un problème d'encadrement et de rappel au civisme est à gérer.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVÉE à 22H45

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE à 22H45.....
Ordre des délibérations prises :

1	Création d'un site internet communal
2	Attribution du marché maintenance et surveillance ouvrages d'assainissement
3	Travaux de réfection du toit de la boulangerie
4	Travaux d'aménagement et de remplacement du mode de chauffage de la salle de fêtes
5	Création d'un emploi temporaire d'un agent de recensement 2017
6	Décision modificative Budget Principal - Provisionnement aide sociale
7	Décision modificative Budget principal – Reprise des excédents reportés du SIVU du Bois d'Epoisses
8	Décision modificative Budget eau – Transfert dépenses réelles en dépenses d'ordre
9	Décision modificative Budget eau – Abondement ligne « redevance pollution domestique »
10	Approbation du RPQS Eau potable 2015
11	RODP ERDF 2016
12	RODP TELECOM 2016

BOUROTTE Pierre	absent	FAVOT Jean	
CHAVAGNAC Bruno		GAMBA-PAILLERY Marielle	
COUARD Christophe	absent	MONIOT Magali	
DELAGNEAU Jean-Luc		PAULMIER Bernard	
DELMOTTE BRETON Martine		REMOND Sylvie	